

DRAFT !

Vous organisez un colloque ou un workshop dans le domaine de **la Mécanique** ?

Le GTT-AUM peut au nom de l'AFM vous accompagner en :

- **labellisant la manifestation** (« logo AFM » +)
- **soutenant financièrement** celle-ci

Pour cela, veuillez adresser votre demande accompagnée du dossier au Secrétariat Général de l'AFM (sylvie.box@afm.asso.fr) qui transmettra au GTT-AUM (ou au GTT « Transfert & Technologies » s'il s'agit d'une manifestation « technique ») qui l'examinera.

Merci de respecter impérativement les indications suivantes :

- La demande doit parvenir au moins 6 mois avant la date de la manifestation.
- Cette dernière doit être organisée dans un cadre académique. ?????
- Le **Comité d'organisation** doit comporter 50% de membres AFM « à jour de leur cotisation »
- Le dossier de demande consiste en une **fiche-résumé** (donnant Titre, Budget, Audience, ...) **complétée par la plaquette de la manifestation** (programme scientifique, comité scientifique, comité d'organisation, co-sponsors, ..)
- La subvention maximale est de 1000 €. 75% est versé suite à la décision, 25 % à la remise d'un rapport succinct (1 page) après la tenue de la manifestation
- La sélection tient compte de la qualité scientifique et de l'audience de la manifestation

La réponse vous sera donnée typiquement 3 mois après votre demande (cf. fréquence des CA du GTT AUM)

Attention : Le soutien ne concerne pas les colloques récurrents d'autres sociétés savantes, ni les séminaires de laboratoires